

Fiche du 27/2/2019, révision 2

---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: CERISE 0 MG/ML  
Code commercial: M-404-00
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
E-liquides pour cigarettes électroniques  
Non prévu pour les usages non décrits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fournisseur:  
GAIA TREND SARL - 10 Route de Strasbourg - 57410 - Rohrbach-les-Bitche - France  
Tel : +33 (0) 3 87 02 85 67  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
olivier.martzel@gaiatrend.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
Tel : +33 (0)1 40 44 30 00

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :  
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).  
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :  
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage  
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).  
Pictogrammes de danger:  
Aucune  
Mentions de danger:  
Aucune  
Conseils de prudence:  
Aucune  
Dispositions spéciales:  
Aucune  
Contient  
Trans-2-Hexenol: Peut produire une réaction allergique.  
1-(2,6,6-Trimethylcyclohexa-1,3-dienyl)-2-buten-1-one: Peut produire une réaction allergique.  
Cinnamaldehyde: Peut produire une réaction allergique.  
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements  
successifs:  
Aucune
- 2.3. Autres dangers  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune  
Autres dangers:  
Aucun autre danger

---

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.1. Substances  
N.A.
- 3.2. Mélanges  
Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

## Fiche de Données de Sécurité

### CERISE 0 MG/ML

| Qté                     | Nom                                               | Numéro d'identif.                | Classification                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| >= 1% -<br>< 3%         | Ethanol                                           | CAS: 64-17-5                     |  2.6/2 Flam. Liq. 2 H225<br> 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319                                                                                                                                                                                                                                           |
| >= 0.1%<br>- <<br>0.25% | Trans-2-Hexenol                                   | CAS: 928-95-0                    |  2.6/3 Flam. Liq. 3 H226<br> 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319<br> 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317                                                                                                                        |
| >= 0.01% -<br>< 0.1%    | 1-(2,6,6-Trimethylcyclohexa-1,3-dienyl)-2-butanol | CAS: 23696-85-7<br>EC: 245-833-2 |  3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317<br> 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411                                                                                                                                                                                                                                 |
| >= 0.01% -<br>< 0.1%    | Cinnamaldehyde                                    | CAS: 104-55-2<br>EC: 203-213-9   |  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312<br> 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315<br> 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317<br> 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 |

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.



CALUMETTE



## Fiche de Données de Sécurité

### CERISE 0 MG/ML

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
  - Porter les dispositifs de protection individuelle.
  - Emmener les personnes en lieu sûr.
  - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
  - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
  - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
  - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
  - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
  - Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
  - Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
  - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
  - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
  - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
  - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
  - Matières incompatibles:
    - Aucune en particulier.
  - Indication pour les locaux:
    - Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
  - Aucune utilisation particulière

---

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
  - Ethanol - CAS: 64-17-5
    - Type OEL: UE - TWA: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm - STEL: 9500 mg/m<sup>3</sup>, 5000 ppm
  - Valeurs limites d'exposition DNEL
    - N.A.
  - Valeurs limites d'exposition PNEC
    - N.A.
- 8.2. Contrôles de l'exposition
  - Protection des yeux:
    - Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.
  - Protection de la peau:
    - L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.
  - Protection des mains:
    - Non requis pour une utilisation normale.
  - Protection respiratoire:
    - N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
  - Risques thermiques :
    - Aucun



# CALUMETTE

## Fiche de Données de Sécurité

### CERISE 0 MG/ML

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés                                                     | valeur          | Méthode : | Remarques |
|----------------------------------------------------------------|-----------------|-----------|-----------|
| Aspect et couleur:                                             | N.A.            | --        | --        |
| Odeur:                                                         | N.A.            | --        | --        |
| Seuil d'odeur :                                                | N.A.            | --        | --        |
| pH:                                                            | 4.6 - 8.4       | --        | --        |
| Point de fusion/congélation:                                   | N.A.            | --        | --        |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | N.A.            | --        | --        |
| Point éclair:                                                  | 65 ° C          | --        | --        |
| Vitesse d'évaporation :                                        | N.A.            | --        | --        |
| Inflammation solides/gaz:                                      | N.A.            | --        | --        |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A.            | --        | --        |
| Pression de vapeur:                                            | N.A.            | --        | --        |
| Densité des vapeurs:                                           | N.A.            | --        | --        |
| Densité relative:                                              | 1.0733 - 1.0816 | --        | --        |
| Hydrosolubilité:                                               | N.A.            | --        | --        |
| Solubilité dans l'huile :                                      | N.A.            | --        | --        |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):                        | N.A.            | --        | --        |
| Température d'auto-allumage :                                  | N.A.            | --        | --        |
| Température de décomposition:                                  | N.A.            | --        | --        |
| Viscosité:                                                     | N.A.            | --        | --        |
| Propriétés explosives:                                         | N.A.            | --        | --        |
| Propriétés comburantes:                                        | N.A.            | --        | --        |

### 9.2. Autres informations

| Propriétés                                            | valeur | Méthode : | Remarques |
|-------------------------------------------------------|--------|-----------|-----------|
| Miscibilité:                                          | N.A.   | --        | --        |
| Liposolubilité:                                       | N.A.   | --        | --        |
| Conductibilité:                                       | N.A.   | --        | --        |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A.   | --        | --        |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

- Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

---

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques  
Informations toxicologiques sur le produit :  
N.A.
- Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :  
N.A.
- Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:
- a) toxicité aiguë;
  - b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
  - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
  - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
  - e) mutagénicité sur les cellules germinales;
  - f) cancérogénicité;
  - g) toxicité pour la reproduction;
  - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
  - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
  - j) danger par aspiration.

---

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1. Toxicité  
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.  
N.A.
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1. Numéro ONU  
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage  
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
N.A.

---

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013  
Règlement (UE) 2015/830  
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)  
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:  
Restrictions liées au produit:  
Restriction 40  
Restrictions liées aux substances contenues:  
Aucune restriction.  
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:  
Directive 2012/18/EU (Seveso III)  
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).  
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)  
  
Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):  
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1  
Aucun
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

---

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte des phrases cités à la section 3:

## Fiche de Données de Sécurité

### CERISE 0 MG/ML

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code         | Description                                                           |
|-----------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Flam. Liq. 2                            | 2.6/2        | Liquide inflammable, Catégorie 2                                      |
| Flam. Liq. 3                            | 2.6/3        | Liquide inflammable, Catégorie 3                                      |
| Acute Tox. 4                            | 3.1/4/Dermal | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4                        |
| Skin Irrit. 2                           | 3.2/2        | Irritation cutanée, Catégorie 2                                       |
| Eye Irrit. 2                            | 3.3/2        | Irritation oculaire, Catégorie 2                                      |
| Skin Sens. 1A                           | 3.4.2/1A     | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A                                 |
| Skin Sens. 1B                           | 3.4.2/1B     | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B                                 |
| Aquatic Chronic 2                       | 4.1/C2       | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 |

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise  
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle  
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques  
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport  
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).  
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.  
DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par



## Fiche de Données de Sécurité

### CERISE 0 MG/ML

|          |                                                                                                                                              |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ICAO:    | L'Association internationale du transport aérien" (IATA).                                                                                    |
| ICAO-TI: | Organisation de l'aviation civile internationale.<br>Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI). |
| IMDG:    | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                                    |
| INCI:    | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                                                                     |
| KSt:     | Coefficient d'explosion.                                                                                                                     |
| LC50:    | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                                              |
| LD50:    | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                                                       |
| PNEC:    | Concentration prévue sans effets.                                                                                                            |
| RID:     | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                                    |
| STEL:    | Limite d'exposition à court terme.                                                                                                           |
| STOT:    | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                                                                            |
| TLV:     | Valeur de seuil limite.                                                                                                                      |
| TWA:     | Moyenne pondérée dans le temps                                                                                                               |
| WGK:     | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                                                                       |